



## OBSERVATOIRE DES PRIX, DES MARGES ET DES REVENUS SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 6 janvier 2021

### Réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus

**Jeudi 10 décembre 2020**

Le 10 décembre 2020 à 10 h 00 s'est tenue, dans les locaux de la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, de métiers et de l'artisanat (CACIMA) de Saint-Pierre-et-Miquelon, une réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, sous la présidence de Mme Laurence Mouysset.

Participaient à cette réunion :

- Thierry Devimeux, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Stéphane Claireaux, député de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Jean-Yves Desdouets, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil territorial ;
- André Robert, trésorier de la CACIMA ;
- Etienne De La Fouchardière, secrétaire général de la préfecture ;
- Philippe Vielle, directeur de la DPPAT ;
- Sylvie Bernot, directrice de la DCSTEP ;
- Gilles Marchal, directeur des finances publiques ;
- Stéphane Attali, directeur de l'IEDOM ;
- Marcel-Christophe Dagort, gérant de la société ;
- Philippe Paturel, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Patrick Dechenest, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Bernard Michel, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Ludivine Quédinet, chef du pôle coordination des politiques publiques, DPPAT ;
- Claire Maréchal, adjointe au chef du pôle coordination des politiques publiques DPPAT.

Étaient absents excusés :

- Stéphane Artano, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Yannick Cambray, maire de Saint-Pierre ;
- Franck Detcheverry, maire de Miquelon-Langlade ;
- Roger Hélène, président du Medef SPM ;
- Robert Hardy, président de l'UPASC ;
- Alain Beaupertuis, personnalité qualifiée et gérant de société ;
- Nicolas Loréal, secrétaire général adjoint UD-FO 975 ;
- Alix Chevin, secrétaire général de l'UI-CFDT ;
- Nancy Hayes, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Floriane Perret, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Myriam Robert, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Brigitte Plaa, membre du groupe de participation citoyenne.

Mme la présidente, en visioconférence, remercie les membres de leur présence à cette réunion de l'OPMR.

Elle précise les points à l'ordre du jour à savoir le bilan du suivi des prix dans un contexte de crise sanitaire, le bilan du Bouclier Qualité prix (BQP) pour 2020 et les préconisations de l'OPMR pour 2021 et les études à engager en 2021.

### 1 – L'évolution du coût de la vie : le suivi des prix dans un contexte de crise sanitaire

Le suivi des prix, initialement effectué dans cinq commerces, a été élargi à huit commerces (six sur Saint-Pierre et deux sur Miquelon). Il s'agit de suivre l'évolution des prix de 25 produits de consommation courante. Bien que différents des produits du BQP, les produits concernés par ce suivi spécifique sont de même nature que ceux qui figurent dans le BQP. Ce suivi permet de constater une évolution à la hausse du prix de ces 25 produits même si, depuis le début de ce suivi, le prix de ces produits tend à diminuer.

Depuis décembre 2019 et sur les cinq commerces de Saint-Pierre l'évolution moyenne des prix des 25 produits est de 2,37 %.

De l'examen de l'évolution du coût de la vie constatée depuis le début de la crise sanitaire, il ressort clairement que le BQP permet d'assurer aux consommateurs une réelle maîtrise budgétaire sur les prix des produits de consommation courante. Sur la période liée à la crise sanitaire, les 55 produits composant le panier du BQP sont restés stables pour le consommateur. Le BQP présente ainsi une garantie d'accès à des produits de la vie courante à prix maîtrisé.

### 2- Le Bouclier Qualité Prix

#### 2.1 - La réglementation applicable

Le décret n° 2012-1459 du 26 décembre 2012 prévoit la mise en place d'accords annuels de modération de prix de produits de grande consommation en application de l'article L. 410-5 du code de commerce.

Cet accord porte sur un « panier » de produits proposé dans les grandes et moyennes surfaces. Chaque année, le contenu et le prix total de ce panier est négocié entre le préfet et les opérateurs économiques locaux.

Avant la négociation de cet accord, le préfet saisit pour avis l'OPMR. Cet avis porte notamment sur l'évolution du coût de la vie et les prix effectivement pratiqués pour les produits de consommation courante. Celui-ci peut aussi faire des propositions pour la constitution ou la modification de la liste des produits et mentionner les observations faites à titre individuel par ses membres sur l'ensemble des sujets, évoqués dans l'avis.

#### 2.2 - Le bilan de 2020

Un seul commerçant est engagé dans la démarche. Le panier est constitué de 55 produits pour un montant maximal de 162 €. Les quantités vendues sont variables selon le produit. Cependant, elles ne sont pas mises en perspectives par rapport à un produit similaire hors BQP.

Le centre commercial Marcel Dagort affiche la liste des produits composant le panier à l'entrée du magasin ; signale clairement dans les rayons les produits par une étiquette « BQP » ; assure la disponibilité des produits composant le BQP.

### 2.3 - Les préconisations pour 2021

Constatant qu'un seul commerçant adhère au dispositif du BQP, l'OPMR propose d'élargir les négociations aux autres commerçants de l'archipel ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs de la chaîne de distribution. Par ailleurs, afin de tenir compte de la surface de vente de la majorité des commerçants de l'archipel, le contenu du panier du BQP pourrait aussi être adapté aux surfaces de vente des petites structures.

Pour mieux prendre en compte l'existence de difficultés d'acheminement des produits sur l'archipel, l'OPMR préconise également la mise en œuvre d'une certaine flexibilité dans la composition du panier des produits du BPQ qui permettrait de remplacer ponctuellement un produit manquant par un produit similaire.

Afin d'être toujours en adéquation avec les pratiques de consommation, l'OPMR propose de réviser la liste des produits en nombre, en type et en catégorie. L'OPMR propose aussi la mise en place d'un reporting trimestriel des ventes afin d'évaluer la pertinence des produits constituant le panier BQP.

Enfin, l'OPMR préconise de renforcer la signalétique avec notamment la mise en place de « stop-rayon » permettant d'informer au mieux le consommateur. Cette amélioration viendra en complément de l'affichage existant. Pour valoriser davantage le BQP, M. le préfet s'engage à accompagner les commerçants qui le souhaitent en les soutenant dans le développement des outils de communication.

### 3 - Les études à prévoir

Toujours en lien avec le BQP, une enquête de satisfaction sera réalisée en fin d'année 2021 afin d'évaluer le dispositif issu des prochaines négociations et orienter le BQP de 2022.

En outre, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon sera intégré à la prochaine étude de comparaison spatiale des prix programmée par l'INSEE en 2021 et 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la présidente lève la séance à 11 h 30, après avoir remercié les membres pour leur participation.

La présidente de l'Observatoire des  
prix, des marges et des revenus,



Laurence MOUYSET